ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 22714

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur la question de l'illettrisme. L'illettrisme a été décrété grande cause nationale 2013. La principale cause de l'illettrisme est la non-acquisition, ou l'acquisition fragile, de la maîtrise de la langue écrite à l'école. L'environnement éducatif joue donc un rôle majeur dans le développement de l'illettrisme. En ce sens, une politique publique de prévention et de lutte contre l'illettrisme concerne tous les acteurs de l'éducation des enfants. Elle souhaite donc connaître les pistes de travail envisagées par le ministère délégué chargé de la réussite éducative en matière de prévention de l'illettrisme.

Texte de la réponse

La prévention de l'illettrisme compte parmi les priorités du ministre de l'éducation nationale et de la ministre déléguée à la réussite éducative et, plus largement, de l'ensemble du Gouvernement. Le 1er mars dernier, le Premier ministre a souhaité faire de la lutte contre l'illettrisme la Grande cause nationale pour l'année 2013. Il marque ainsi la volonté du Gouvernement de faire en sorte que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle, à l'épanouissement personnel et à l'estime de soi, et pour participer pleinement à la vie économique, sociale et démocratique. Selon la toute récente enquête « Information et Vie quotidienne » publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques en décembre 2012, l'illettrisme était en 2011 une réalité pour 7 % des personnes ayant été scolarisées en France et âgées de 18 à 65 ans, ce qui représente deux millions et demi de nos concitoyens. En 2004, ce taux était plus élevé (9 %) et concernait trois millions de personnes dans notre pays. Même si ces difficultés touchent d'abord les générations plus âgées, les jeunes sont également concernés. Ainsi, l'enquête estime que 4,6 % des jeunes âgés de 17 à 20 ans nés en France ont des difficultés graves ou fortes face à l'écrit. Or, la maîtrise de la langue joue un rôle déterminant dans la réussite scolaire de chaque enfant et, au-delà, elle constitue un enjeu majeur pour l'insertion professionnelle et sociale. En premier lieu, les dispositions du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, actuellement en débat au Parlement, parce qu'elles visent à donner la priorité à l'école primaire afin d'assurer un meilleur apprentissage des fondamentaux ainsi qu'à garantir la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège, concourent à prévenir l'illettrisme dans notre pays et à réduire les inégalités en la matière. En adoptant un amendement qui intègre spécifiquement la lutte contre l'illettrisme dans la partie du rapport annexé consacrée à la réussite éducative de tous, l'Assemblée nationale a mis en avant à juste titre l'enjeu majeur que représente aujourd'hui la lutte contre l'illettrisme. En effet, c'est très tôt, qu'il faut agir pour favoriser l'appropriation du langage et la découverte de l'écrit, développer le vocabulaire grâce à la fréquentation de textes de qualité, et susciter le goût de la lecture. La redéfinition des missions de la maternelle, dont la spécificité sera désormais mieux reconnue, permettra aux enfants les plus fragiles de disposer du temps nécessaire pour les premiers apprentissages. Le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans répond au même objectif de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. C'est la raison pour laquelle

cette scolarisation précoce sera développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. 3 000 postes vont être créés spécifiquement à cet effet sur le quinquennat. A l'école élémentaire, le dispositif « plus de maîtres que de classes » dans les secteurs socialement défavorisés vient également renforcer l'aide apportée aux élèves les plus fragiles. 7000 postes supplémentaires y seront notamment consacrés. Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires, en respectant mieux les temps de l'enfant, concourt également à améliorer les situations d'apprentissage. Enfin, les activités pédagogiques complémentaires, telles que définies dans la circulaire du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré, permettent notamment une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Au-delà, le ministère de l'éducation nationale se mobilise, à la fois au plan académique et au plan national, pour développer la recherche et l'expérimentation, consolider la formation des enseignants et mettre à leur disposition des outils et des ressources utiles dans l'exercice de leur exigeante mission. En second lieu, si le devoir de l'éducation nationale est d'agir en amont, il lui appartient également de travailler en aval, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, pour apporter une aide efficace aux jeunes et aux adultes en situation d'illettrisme. Cela implique de mieux soutenir et accompagner les familles, au bénéfice de tous, enfants et parents. C'est tout le rôle, notamment, des actions éducatives familiales mises en place avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et qui répondent à un double enjeu : favoriser la réussite scolaire des enfants et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des parents qui maîtrisent mal les compétences de base. Au total, ce sont 50 départements qui devraient s'inscrire dans cette démarche au cours des prochains mois. Plus largement, la Grande cause nationale 2013 va permettre de fédérer, sous la conduite de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), les principales associations et organisations qui oeuvrent pour faire reculer ce fléau. Ce sera une occasion privilégiée d'informer et de sensibiliser nos concitoyens à cette réalité présente partout mais largement invisible, car souvent synonyme de honte et d'exclusion sociale. A l'image de l'École issue de la refondation, c'est toute la société qui doit être plus ouverte, plus inclusive, et plus attentive aux personnes vulnérables, au bénéfice de tous et de chacun.

Données clés

Auteur : Mme Colette Langlade
Circonscription : Dordogne (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22714
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : Réussite éducative
Ministère attributaire : Réussite éducative

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 avril 2013, page 3493
Réponse publiée au JO le : 23 avril 2013, page 4557